

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 22/09/2023
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 22/09/2023
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 07
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20230918-2023SEPT18_412-DE

DEPARTEMENT
DU GERS
...
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

5

Séance Publique ordinaire du **18 septembre 2023**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit septembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 8 septembre 2023, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie COUDERC
M. Loïc DÉSANGLES
Mme Laurianne DUCASSÉ
Mme Patricia MARROCQ
Mme Claire TRAMOND

Ont donné procuration :

Mme Sylvie COUDERC à Mme Sylvie ACHÉ
M. Loïc DÉSANGLES à M. Joël VAN DEN BON
Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
Mme Patricia MARROCQ à M. Julien PELLICER
Mme Claire TRAMOND à M. Jean-Yves DELACOSTE

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Frank GOBATTO

Objet : Organisation du recensement de la population en 2024
Désignation des coordonnateurs communaux
Proposition de création de 10 emplois temporaires

RAPPORTEUR : Xavier BALLENGHIEN, Maire

La Commune est concernée en 2024 par l'enquête du recensement de la population, dont la collecte débutera le 18 janvier et se terminera le 17 février, conformément à l'article 1 de l'arrêté du 5 août 2003.

L'article 156 III de la loi Démocratie de proximité de recensement sont préparées et réalisées par les Comités de recensement, une dotation forfaitaire de l'Etat », dont elles ont le libre usage.

Le calcul de cette dotation versée prend en compte deux critères :

- la population
- et le nombre de logements.

L'organisation des opérations de recensement de la population nécessite la nomination d'un coordonnateur chargé de la préparation et de la réalisation du recensement et d'un coordonnateur adjoint, lesquels sont les interlocuteurs privilégiés de l'INSEE, pendant toute la campagne du recensement.

Les enquêtes de recensement sont effectuées par des agents recenseurs.

Chaque agent recenseur couvrant un district ou secteur géographique qui ne doit pas excéder 250 logements, ce qui représente environ 500 habitants, je vous propose d'en recruter 10, du 11 janvier au 17 février 2024, pour permettre à chacun d'entre eux d'effectuer correctement ce travail.

Monsieur le Maire précise que les agents recenseurs devront suivre une formation préalable dispensée par un représentant de l'INSEE et qu'avant la collecte, ils devront effectuer le repérage des habitations, selon une procédure très formalisée.

Compte tenu de leurs fonctions très temporaires, le recrutement des agents recenseurs sera effectué en qualité d'agents non titulaires de droit public pour un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (article L332-23 du code général de la fonction publique).

Ces agents étant appelés à utiliser leur véhicule personnel pour l'exercice de leurs fonctions à l'intérieur de la Commune, il conviendrait de procéder à l'indemnisation de leurs frais de déplacements sur la base de l'indemnité forfaitaire de déplacement de 615 € maximum dont le montant est fixé par arrêté ministériel.

Monsieur le Maire propose ainsi de :

- désigner
 - Cristelle CALVI, coordonnateur communal,
 - Cathy CARRASSET, coordonnateur adjoint,
- procéder à la création de 10 emplois temporaires à temps non complet, du 11 janvier 2024 au 17 février 2024, rémunérés sur la base de l'indice brut : 367 indice majoré : 361, correspondant au 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Administratif, pour une durée hebdomadaire de travail de 12 heures.
- d'autoriser à recruter les 10 agents recenseurs
- fixer le montant de la prise en charge de leurs frais de déplacements comme suit :
 - districts 101, 102, 103, 104, 107 : 0 €
 - districts 105, 106, 108 : 75 €
 - districts 109, 110, 111, 112 : 150 €

ceci étant précisé que les crédits nécessaires à leur rémunération et aux charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au Budget 2024 prévus à cet effet.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- de désigner
 - Cristelle CALVI, coordonnateur communal,
 - Cathy CARRASSET, coordonnateur adjoint,
- de procéder à la création de 10 emplois temporaires à temps non complet, du 11 janvier 2024 au 17 février 2024, rémunérés sur la base de l'indice brut : 367 indice majoré : 361, correspondant au 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Administratif, pour une durée hebdomadaire de travail de 12 heures.
- d'autoriser à recruter les 10 agents recenseurs
- de fixer le montant de la prise en charge de leurs frais de déplacements comme suit :
 - districts 101, 102, 103, 104, 107 : 0 €
 - districts 105, 106, 108 : 75 €
 - districts 109, 110, 111, 112 : 150 €

ceci étant précisé que les crédits nécessaires à leur rémunération et aux charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au Budget 2024 aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,



Frank GOBATTO

Le Maire,



Xavier BALLENGHIEN

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 22 SEP. 2023 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le 22 SEP. 2023